**Camera di i Territorii di Corsica**
**Chambre des Territoires de Corse**

**Sessione di u 20 di marzu di u 2023**
**Session du 20 mars 2023**

**Raportu N$^{u}$ 2023-9**
**Rapport N° 2023-9**

**Infurmazione nant'à a u funziunamentu di a Camera di i Territorii**
**Information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires**

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Le décret n° 2022-1663 du 26 décembre 2022, relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires de Corse, en application de la loi du 21 février 2022 dite « loi 3DS », a enclenché un processus d'élections et de désignations au sein des EPCI, du Comité de Massif et du Comité de Bassin de Corse.

Au moment où la date butoir pour l'élection des représentants des dix-neuf EPCI de Corse (soit le 27 mars) arrive à son terme, il m'a paru opportun de vous faire un point d'étape.

A ce stade, au regard des éléments dont nous disposons, huit EPCI ont procédé à l'élection des futurs représentants à la Chambre des Territoires. Un point actualisé est présenté en séance.

La prochaine étape sera la désignation de deux représentants au sein du Comité de Massif et du Comité de Bassin de Corse ; et ce dans un délai de deux mois maximum.

Enfin, je vous rappelle que dès lors que l'ensemble des élections et désignations auront été effectuées, le Préfet de Corse prendra un arrêté fixant la composition de la nouvelle mandature.

La prochaine session plénière sera donc une séance institutionnelle, dédiée exclusivement à l'installation de cette nouvelle mandature et de ses différentes instances et dont la date sera fixée à la suite de l'arrêté préfectoral, au regard de l'agenda du Président et des contraintes liées aux délais de convocation réglementaires.

Je vous soumets par ailleurs la demande Madame Catherine COGNETTI-TURCHINI d'adhérer à la commission « politique forestière », pour laquelle, le Bureau a émis un avis favorable.

Vi pregu di dibàttene.
Je vous prie de bien vouloir en débattre.